

Commune mixte



2762 Roches

REGLEMENT RELATIF AUX BONS DE GARDE

La commune mixte de Roches édicte les dispositions suivantes :

- Objet** **Art. 1**
Le document règlemente l'émission de bons de garde pour la prise en charge extrafamiliale des enfants dans le cadre des prescriptions du droit cantonal (notamment art. 34a à 34x OPIS).
- But** **Art. 2**
La commune soutient les parents ou les personnes détenant l'autorité parentale (ci-après parents) qui ont besoin d'une solution de garde pour leur(s) enfant(s) dans une structure d'accueil extrafamilial (garderie ou organisation d'accueil familial de jour) par l'octroi de bons de garde.
- Champ d'application** **Art. 3**
Les bons de garde sont destinés aux
a) enfants d'âge préscolaire (prise en charge en garderie)
b) enfants d'âge préscolaire ou scolaire jusqu'en 3^{ème} année (prise en charge chez des parents de jour)
- Organisation** **Art. 4**
Le conseil communal désigne le service chargé d'émettre les bons et règle les compétences décisionnelles par voie d'ordonnance
- Doit aux bons de garde** **Art. 5**
Les parents ont droit à des bons de garde, mais pas à une place dans une structure d'accueil extrafamilial.

Demeurent dans tous les cas réservé l'art. 4 alinéa 1, lettre b OPIS, selon lequel le canton peut adapter ou révoquer l'autorisation si sa situation financière l'exige.

Emoluments

Art. 6

Les montants forfaitaires perçus pour le traitement de la demande de bons de garde sont régis dans l'ordonnance tarifaire relative à l'émission des bons de garde.

Entrée en vigueur

Art. 7

Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} août 2020.

Arrêté par l'assemblée communale du 24 septembre 2020.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE



Le Président

Roger Gerber

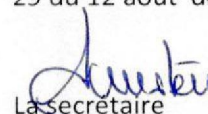


La Secrétaire

Anita Christen Hug

CERTIFICAT DE DEPÔT

Le présent règlement a été déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée appelée à en délibérer. Le dépôt public a été publié dans le n° 29 du 12 août de la Feuille d'avis officielle de district.



La Secrétaire

Anita Christen Hug